



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire** du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **lundi 22 août 2016** à compter de **8 h 00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes  
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet  
Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac  
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Sont également présents :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police  
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

**ORDRE DU JOUR**

**1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 22 août 2016

**3. RÉSOLUTIONS**

3.1 Rejet des soumissions du contrat pour la location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et services (Appel d'offres SP2016-007)

3.2 Location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et services

3.3 Acquisition d'équipements et d'accessoires pour le nouveau système de radiocommunication P25

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

5.1 Levée de la séance du 22 août 2016



1. **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de tenir une séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie dans le but de rejeter les soumissions du contrat pour la location d'une infrastructure de radiocommunications p25 sous forme de temps d'ondes et services, de préparer un nouveau processus d'appel d'offres pour la location de ladite infrastructure et de préparer un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le système de radiocommunication P25;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués deux jours avant la tenue de la séance;

**CONSIDÉRANT** l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**QUE** les membres du conseil d'administration de la Régie du Lac des Deux-Montagnes renoncent à l'avis de convocation et apposent leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-08-053

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-08-054

3. **RÉSOLUTIONS**

3.1 **REJET DES SOUMISSIONS DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RADIOCOMMUNICATIONS P25 SOUS FORME DE TEMPS D'ONDES ET SERVICES (APPEL D'OFFRES SP2016-007)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et services (appel d'offres SP2016-007);

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue et que le prix est considéré trop élevé en raison de la période de location établie à 76 mois;



2016-08-055

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus  
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

DE REJETER la soumission reçue concernant l'appel d'offres SP2016-007;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3.2 **LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RADIOCOMMUNICATIONS P25 SOUS FORME DE TEMPS D'ONDES ET SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes désire procéder à un appel d'offres public pour la location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et services sur la base d'une période de location établie à 120 mois;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin  
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

DE CONFIER à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes le mandat de préparer en son nom un document d'appel d'offres public pour adjuger un contrat à l'égard de la location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes et services, pour une durée de 120 mois;

DE SE RÉSERVER le droit d'adjuger ou non le contrat selon les soumissions reçues;

D'AUTORISER le directeur et le directeur administratif de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à signer les documents dans ce dossier pour et au nom de la régie.

2016-08-056

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3.3 **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACCESSOIRES POUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION P25**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes désire procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le nouveau système de radiocommunication P25;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin  
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE CONFIER à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes le mandat de préparer en son nom un document d'appel d'offres public pour adjuger un contrat à l'égard de l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le nouveau système de radiocommunication P25;



DE SE RÉSERVER le droit d'adjuger ou non le contrat selon les soumissions reçues;

D'AUTORISER le directeur et le directeur administratif de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à signer les documents dans ce dossier pour et au nom de la régie.

2016-08-057

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 5.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus  
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2016-08-058

QU'à 8h15, la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Denis Gravel  
président

Monsieur Yvon Lemelin  
Secrétaire-trésorier